# Cahier des charges
# des Championnats suisses de Classique

**Préambule**

Ce document concerne les Championnats suisses de Scrabble Classique se déroulant selon le règlement international établi par la FISF.

Le Comité FSSc a la responsabilité de l'organisation des Championnats suisses de Scrabble Classique. Lorsque le comité FSSc est l'organisateur d'un championnat suisse, tous les points du présent cahier des charges sont applicables par analogie, à l'exception du point 4.2. Cette responsabilité peut être déléguée à un club affilié à la Fédération suisse qui émet le souhait d'être organisateur. Si plusieurs clubs désirent organiser les mêmes championnats, le comité FSSc est chargé de trancher.

## Premières démarches…

### 1. Choix et réservation de la date

Le choix de la date des Championnats suisse de Classique est totalement libre, mais devra être approuvé par le comité de la FSSc. Idéalement, il aura lieu avant le 31 mars, date butoir pour établir la liste des joueurs sélectionnés en Scrabble Duplicate et Classique pour les CDM.

L'organisateur des championnat doit communiquer la date choisie auprès du webmaster qui bloquera la date et créera la manifestation sur le site Internet. Il est possible de bloquer des dates en option (à confirmer ou à lever aussitôt que possible).

### 2. Choix des locaux et capacité d'accueil

La capacité d'accueil pourra varier entre un minimum de 24 joueurs et un maximum de 36 joueurs.

La FSSc alloue au club organisateur une aide financière pour la location de la salle d'un maximum de CHF 300.- sur présentation d'une facture concernant la location.

### 3. Choix des parties et des horaires

3.1. Le nombre de rondes et le temps de réflexion

- le Championnat suisse de Classique se dispute en un minimum de 8 rondes
- le temps de réflexion par ronde et par joueur est de 20'

3.2. Les horaires

La première partie d'une journée ne peut débuter avant 9h30 alors que la dernière partie d'une journée ne peut débuter après 21h. L'organisateur s'efforcera d'éviter que l'on joue entre 12h et 13h.

Entre le début d'une ronde et le début de la suivante, un temps de 50' est conseillé. En outre, une pause d'au moins 1h30 est souhaitable pour le repas de midi.

## 4. Choix des finances et redevances

4.1. Finances maximales

L'organisateur des Championnats suisses de Classique est libre de choisir les montants de la finance d'inscription, mais doit respecter les tarifs maximaux réglementaires :

- pour les championnats en huit rondes : maximum 30 francs par personne
- pour les championnats en plus de huit rondes : maximum 50 francs par personne

Pour la catégorie Espoir, un rabais d'au moins 50% du maximum doit être accordé. Pour les catégories Jeune, un rabais d'au moins 75% du maximum doit être accordé. Lorsque les rabais pour ces deux catégories donnent lieu à des centimes, il est admis que la finance d'inscription puisse être arrondie au franc supérieur.

Aucun supplément ne peut être exigé des joueurs en plus de leur finance d'inscription soumise à redevance.

4.2. Redevances à la FSSc

Le trésorier de la FSSc adresse après le championnat une facture des redevances dues à la FSSc.

- par joueur : 10% de sa finance d'inscription

## 5. Demande d'homologation

A cette étape de l'organisation ~~d'un championnat suisse~~, la manifestation créée par le webmaster existe dans la base de données du site FSSc (cf. point 1). Que l'organisateur soit le comité FSSc ou un club affilié, il doit communiquer par mail au président de la CCT le projet d'invitation contenant toutes les informations nécessaires (cf. annexe 1 : Aide-mémoire pour l'homologation d'une compétition) afin de le faire valider.

Le président de la CCT vérifie les données transmises par l'organisateur et y fera apporter, s'il y a lieu, les modifications pour être en conformité avec le présent cahier des charges. Il validera la manifestation au plus tard une semaine après réception du projet conforme et communiquera

alors l'invitation par mail au webmaster et à l'organisateur. Le module d'inscription en ligne est ainsi activé.

## Invitation et inscriptions…

### 6. Envoi de l'invitation du championnat

L'organisateur doit envoyer l'invitation validée par courrier ou par voie électronique à tous les clubs suisses affiliés ainsi qu'au secrétariat de la FSSc, au moins un mois avant le premier jour du championnat. Le webmaster publie l'invitation sur le site internet.

### 7. Gestion des inscriptions

8.1. Module d'inscription sur le site internet

Les joueurs s'inscrivent individuellement via le module d'inscription en ligne sur le site Internet de la FSSc. Ils doivent pour cela disposer d'un compte FSSc délivré par le webmaster. Les joueurs ne possédant pas de compte FSSc peuvent s'inscrire via le formulaire « Inscription sans compte FSSc » de la section « Documents » du calendrier FSSc.

8.2. Délai d'inscription

L'organisateur doit fixer le délai d'inscription dans la semaine qui précède le premier jour du championnat, mais pas avant. Il est recommandé (mais pas obligatoire) de choisir la date limite d'inscription comme étant le jour J-2 avant le premier jour du championnat.

Toute inscription hors délai n'est plus possible informatiquement. Il faut donc contacter directement l'organisateur.

Le jour suivant la clôture des inscriptions, l'organisateur demande au webmaster la liste sur fichier Excel des joueurs inscrits au championnat. Il gérera lui-même les joueurs s'inscrivant hors délai, en fonction des capacités restantes et/ou autorisées.

8.3. Dépassement de la capacité d'accueil

Si le nombre d'inscriptions dépasse la capacité d'accueil annoncée ou autorisée avant que le délai d'inscription ne soit atteint, l'organisateur en avise les clubs le plus rapidement possible et fait suspendre les inscriptions par le webmaster.

## Derniers préparatifs avant le tournoi…

### 8. Matériel de jeu et d'arbitrage

Le matériel suivant est fourni en nombre suffisant par la FSSc. L'organisateur doit s'assurer de la présence de ce matériel et ne peut recourir à d'autres modèles sans autorisation du Comité FSSc (en vertu des contrats de sponsoring) :

- 1 feuille de route par joueur et par ronde (+15% en réserve)
- 1 feuille de match par table et par ronde (+15% en réserve)
- 1 jeu de Scrabble Classique par table
- 1 horloge de jeu par table

Le matériel suivant n'est pas automatiquement fourni par la FSSc. L'organisateur doit donc assurer la présence de ce matériel :

- 1 numéro de table par jeu
- 1 projecteur et un grand écran pour projeter les rondes et le classement
- 1 ordinateur avec le programme Sclassic

Remarque : les numéros de table, le projecteur et le grand écran peuvent être fournis par la FSSc.

## Pendant le tournoi…

L'appel des joueurs se fait 1/4 d'heure avant le début de la 1ère ronde. L'horaire du début du championnat doit être respecté. En cas de retard exceptionnel annoncé par un joueur, l'organisateur peut décider de l'attendre jusqu'à maximum 15 minutes sur l'heure prévue.

D'une manière générale, l'organisateur et les arbitres s'engagent à respecter le Règlement du Scrabble Classique de compétition.

### 9. Corps arbitral

13.1. La composition du corps arbitral

Il convient à l'organisateur de s'assurer de la présence des personnes suivantes pour chaque partie et, éventuellement, d'établir un plan à afficher dans la salle d'arbitrage.

- 1 juge-arbitre connaissant le règlement de compétition
- 1 juge-arbitre suppléant connaissant le règlement de compétition

Le juge-arbitre et le juge arbitre suppléant peuvent participer à la compétition et stopperont leur chronomètre en cas d'intervention pendant une ronde.

13.2. La commission technique d'appel (CTA)

Avant le début du championnat, l'organisateur ou le juge-arbitre doit annoncer la composition de la commission technique d'appel. Cette commission doit être composée de trois membres (et un membre suppléant, si un des membres de la commission est lui-même concerné par un litige) de clubs différents.

Cette commission est appelée à trancher tout cas litigieux survenu entre deux joueurs. La CTA doit être interpellée avant le début de la ronde suivante ou 15 minutes au plus après la dernière partie de la compétition.

### 10. Affichage et annonce des résultats

L'organisateur doit afficher le classement provisoire complet après chaque ronde. Les scores affichés doivent être officiels et corrigés après règlement des litiges. Ils doivent être approuvés par les joueurs eux-mêmes.

A la fin du championnat, l'organisateur a le choix de procéder à l'annonce du classement général complet ou de l'afficher. Il a néanmoins l'obligation d'annoncer les quinze premiers du classement final, ainsi que tous les joueurs récompensés d'un titre de champion suisse.

## 11. Remise des prix, titres et dotation

11.1. Titres nationaux et fédéraux

Le Championnat suisse de classique est attributif du titre de champion suisse national. Seuls les joueurs de nationalité suisse et les joueurs à nationalité multiple (dont la nationalité suisse) ayant choisi de représenter la Suisse, quelle que soit la fédération de leur club, peuvent prétendre à un titre de champion suisse ou à un accessit (deuxième et troisième places).

Les titres suivants sont décernés lors du championnat suisse :

- Le titre de champion suisse «toutes catégories confondues» au vainqueur
- Le titre de champion suisse série A
- Le titre de champion suisse série B
- Le titre de champion suisse série C

11.2. La dotation

Les trophées sont choisis et financés par la FSSc. Les prix supplémentaires sont à la charge de l'organisateur.

Les dotations en espèces financées par l'organisateur sont les suivantes :

- Champion Suisse: CHF 100.-
- Vice-champion: CHF 60.-
- 3ème: CHF 40.-

# Après le tournoi…

## 12. Dernières démarches

L'organisateur doit remettre la liste de tous les collaborateurs affiliés à la FSSc ayant exercé une activité le(s) jour(s) du championnat au webmaster lors du championnat ou dans la semaine qui suit.

L'organisateur doit envoyer le fichier de résultats du programme Sclassic à la FSSc au plus tard 24h après la fin du tournoi.

## 13. Annulation

Si moins de 6 joueurs sont présents lors du Championnat suisse de classique, celui-ci est annulé.

## Cas non prévus

Le Comité FSSc est habilité à prendre toutes les décisions nécessaires pour régler les cas non prévus par le présent cahier des charges.

# Aide-mémoire pour la demande d'homologation d'une compétition

Ce document contient la marche à suivre nécessaire pour faire homologuer votre compétition auprès de la FSSc.

Vous devrez adresser votre projet d'invitation au président de la CCT par courrier électronique. Celui-ci doit comprendre les éléments suivants :

- la date et l'heure de l'appel des joueurs
- la date et l'heure du début de la compétition
- la capacité d'accueil de la compétition
- le nombre de rondes
- le temps de réflexion par ronde et par joueur
- l'endroit exact de la compétition, si possible avec plan d'accès et toutes les indications utiles pour les personnes se déplaçant en transport public
- les possibilités de logement pour les compétitions se déroulant sur plusieurs jours
- les finances d'inscription ainsi que le délai fixé pour s'inscrire
- les coordonnées bancaires ou postales de l'organisateur ou à défaut un bulletin de versement
- les coordonnées d'une personne de contact de l'événement pour tout renseignement
- un numéro de téléphone de contact pour un élément de dernière minute ou une urgence le jour de la compétition

Vous trouvez l'adresse e-mail du responsable CCT dans la rubrique «Contact» sous l'onglet «Fédération» du site internet de la FSSc et voici celle du webmaster : webmaster@fssc.ch.

Remarques pour l'élaboration du règlement

YM :

- Dates à éviter
- Qui a le droit de participer Affiliés, non-affiliés ? Licence journalière pour non-licenciés ? Titre de champion pour non-licenciés ? etc… Par analogie avec les championnats suisses Duplicate qui ne sont ouverts qu'aux affiliés d'une fédération membre de la FISF (sauf pour les paires) ?
- Que faire en cas de dépassement de capacité avec des joueurs non-affiliés ? Priorité aux affiliés ?
- Editer un document type pour l'invitation ?
- Date limite pour l'organisation des Championnats suisses de Classique 31 mai ou 31 mars si les championnats ont lieu hors de l'Europe ?
- Ajouter « Championnats suisses de Classique ou Championnats suisses de Scrabble Classique dans le glossaire de la FSSc
- Augmenter le montant des prix ?

‘